



PROCES-VERBAL N°09

Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 02/05/2019

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusés : Pierre BIENVENU et Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

05/06/2019

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 27/05/2019

02/07/2019 (dernière réunion de la saison)

Le P.V n°08 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BRUYERES ET MONTBERAULT – STADE PREVOT-DELHAYE – NNI 021280101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Octobre 2000

- Plan des vestiaires

- Plan d'ensemble

- Rapport de visite effectuée le 15 Mars 2019 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 02 Mai 2029.

- **MARLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 024680101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 09 Avril 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20 Mai 2029.

Sous réserve de réaliser les travaux ou aménagements suivants avant le 31 Août 2019 :

- Tracer les zones techniques en pointillés

- Nettoyer les WC destinés au public

- Poser des miroirs dans les vestiaires joueurs

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07 Novembre 2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour compléter le dossier avec les documents suivants :

- Plan d'ensemble ou plan masse (échelle 1/500^e)
- Plan coté de l'aire de jeu indiquant l'implantation coté des mâts et la position des projecteurs
- Plan coté de la herse et des mâts

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 2 – NNI 023870102**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairement moyen horizontal : 167 Lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **NOGENT L'ARTAUD – STADE DES SABLONS 1 – NNI 025550101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/06/2023.

La Commission prend connaissance du mail du club de l'Union Sud Aisne F.C. suite à une demande de classement en niveau 5.

Au vu des éléments transmis, la Commission transmet le dossier à la CDTIS pour complément d'information sur la surface des vestiaires projetés.

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- ROCLINCOURT – COMPLEXE SPORTIF MICHEL SEVEL 1 – NNI 627140101**
 Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.
 La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :
 - Plan des vestiaires
 La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Mai 2029.
- ROCLINCOURT – COMPLEXE SPORTIF MICHEL SEVEL 2 – NNI 627140102 (NOUVEAU)**
 Cette installation n'existe pas dans la base de données.
 La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.
 La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Mai 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- BILLY BERCLAU – COMPLEXE SPORTIF FRANCIS TOP – NNI 621320101**
 Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.
 La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :
 - Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Avril 2019
 La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20 Mai 2029.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- MARLES LES MINES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 625550102**
 Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 14/09/2019.
 La Commission prend connaissance des retests des 14/03/2018 & 16/11/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

- ANNEQUIN – STADE DANIEL LECLERCQ – NNI 620340101**
 Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 13/09/2021.
 La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.
 La Commission donne un avis favorable sur le projet d'agrandissement du terrain pour un classement niveau 5 avec mise à dimension réglementaire de l'aire de jeu sous réserve de la mise en place d'une main courante à 2,50m de la ligne de but (côté terrain réduit) cette main courante devra être remplacée par un mur plein (bois) de 2m de haut sur les 20ml centraux. (cf art.1.1.7.b.2 du règlement des Terrains et Installations sportives)
 Pour son classement en Niveau 5, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **NOEUX LES MINES – SALLE MAISTRE – NNI 626179902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 20 Septembre 2018
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02 Mai 2029.

Sous réserve que les travaux ou aménagements suivants soient réalisés avant le 31 Août 2019 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut sur toute la longueur où le dégagement est réduit à 0,80m

Pour les compétitions, réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- Attestation de capacité (AOP)

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **NOYELLES SOUS LENS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – NNI 626280101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/10/2029.

Eclairage moyen horizontal : 167 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/05/2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AVION – STADE FRANCOIS BLIN 1 – NNI 620650101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 14/06/2019

Eclairage moyen horizontal : 487 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **AVION – STADE SANTIAGO BERNABEU – NNI 620650304**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 03/11/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 12/06/2019.

Eclairement moyen horizontal : 221 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 12/06/2021.

- **AVION – STADE SAN SIRO 1 – NNI 620650301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/02/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E entraîné jusqu'au 09/05/2019.

Eclairement moyen horizontal : 433 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

Au vu de l'historique, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **HENIN BEAUMONT – STADE OCTAVE BIREMBAUT 1 – NNI 624270101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 26/04/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2019.

Eclairement moyen horizontal : 301 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LIEVIN – COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE 2 – NNI 625100102**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 15/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 04/03/2019.

Eclairement moyen horizontal : 145 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/05/2021.

- **LIEVIN – STADE LOUIS DUFLOT 2 – NNI 625100302**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 25/09/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 23/01/2019.

Eclairement moyen horizontal : 127 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 23/01/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **BIACHE ST VAAST – STADE FOOT5 PALISSADE – NNI 621285502 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour transmission d'un dossier complet avec notamment l'étude d'éclairement.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LENS – SALLE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 624989901**

Cette installation est classée Niveau Futsal 1 jusqu'au 13/09/2027 et l'éclairage est classé en Niveau EFutsal 2 jusqu'au 20/06/2019.

La Commission prend connaissance du mail du Service des Sports de la Ville de Lens demandant un délai au renouvellement du classement de l'éclairage suite au remplacement complet du système d'éclairage de la halle Coubertin par un système à leds.

La Commission propose de prolonger ce classement jusqu'au 31/08/2019 et **transmet le courrier à la CFTIS pour information et décision.**

- **NOEUX LES MINES – STADE CAMILLE TISSERAND 1 – NNI 626170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance d'un rapport de délégué du 28 Avril 2019 lors de la rencontre Régional 1 : Noeux US / Abbeville SC signalant la dégradation des sanitaires et le manque d'eau chaude dans le vestiaire visiteur et le vestiaire des arbitres avec photos à l'appui.

La Commission après avoir pris connaissance du rapport, précise que la remise en état doit être réalisée pour le 31 Mai 2019 et demande à être informé de la réalisation de cette remise en état.
(Copie au délégué)

La Commission précise que cette installation devrait faire l'objet d'une demande de classement en Niveau 4 auprès du District Artois.

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CREMAREST – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 622550102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 18 Mars 2019
 - Plan de l'aire de jeu
 - Plan des vestiaires
 - Rapport de visite effectuée le 05 Février 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Mai 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **ST MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 2 – NNI 627580202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 07/07/2019 et l'éclairage est et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 02/04/2021.

La Commission prend connaissance des tests du 19/03/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ARQUES – SALLE DU COSEC – NNI 620409901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 06 Janvier 2010
- PV CDS du 10 Août 2016
- Plan masse

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02 Mai 2029.

Sous réserve que les travaux ou aménagements suivants soient réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut sur toute la longueur où le dégagement est réduit à 0,90m

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL – NNI 626430101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/10/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 22/05/2019.

Eclairement moyen horizontal : 228 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **ST OMER – STADE GASTON BONNET 1 – NNI 627650101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 24/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 12/04/2019.

Eclairement moyen horizontal : 388 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CALAIS – STADE DU SOUVENIR 1 – NNI 621930201**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Damien DENIS – Président de la CDTIS attestant la mise en place des deux abris de touche joueurs (longueur 2,50m).

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ABSCON – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 590020102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Mai 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **BUGNICOURT – STADE F. DEBARGE 1 – NNI 591170101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Avril 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Février 2019
- Photos des travaux réalisés

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **DOMPIERRE SUR HELPE – STADE JULES HENRI DUBOLPAIRE – NNI 591770101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 1^{ER} Avril 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau Foot A 11 (dimensions de l'aire de jeu 98x60 sont insuffisantes pour un classement en niveau 6 : 100x60m) au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59,50m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **ERRE – STADE HUBERT PARENT 1 – NNI 592030101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14 Mars 2019
- Plan des vestiaires

La Commission accepte la longueur du terrain à 70m mais demande la réduction de la largeur pour respecter le dégagement de sécurité de 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 43m.

Il est rappelé que le dégagement de sécurité de 2.50m en périphérie de l'aire de jeu avant le premier obstacle rencontré doit être respecté en tous points et tout moment.

La CDTIS Escaut reste à votre disposition pour tout complément d'information.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **ETROEUNGT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592180101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Mars 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau Foot A 11 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré : Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59,50m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **FERRIERE LA GRANDE – STADE JEAN DOUYLLIEZ 1 – NNI 592300201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Février 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **LALLAING – STADE CHARLES DESTATTE 1 – NNI 593270101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 25 Avril 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau Foot A 11 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Supprimer les arcs boutant des 2 buts
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59,50m
- Sécuriser les buts rabattables lorsqu'ils sont repliés
- Tracer les terrains de Foot réduits A8 en respectant les zones de sécurité de 2,50m entre les lignes de touche A8 et la ligne de but du foot à 11 ou la ligne médiane.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **LEVAL – STADE MUNICIPAL – NNI 593440101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public non daté

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 62m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **LIEU ST AMAND – STADE GERARD GROS – NNI 593480201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Février 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 62m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **NOMAIN – STADE EDOUARD DUBOIS 1 – NNI 594350101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Mars 2013
- Plan de situation

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 64m.
- Tracer les terrains de Foot réduits A8 en respectant les zones de sécurité de 2,50m entre les lignes de touche A8 et la ligne de but du foot à 11 ou la ligne médiane.

La Commission rappelle que la surface des vestiaires est insuffisante pour obtenir un classement en niveau 5.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **RAISMES – COMPLEXE SPORTIF GABRIEL DUSSART – NNI 594910401**

Cette installation était en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Avril 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Juillet 2018
- PV CDS du 22 Octobre 2002
- Plan des vestiaires
- Plan de situation
- Photos des travaux réalisés
- Rapport de visite effectuée le 18 Avril 2019 par Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

- **VIEUX CONDE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 596160102**

Cette installation n'est plus classée depuis 2010.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Août 2018
- PV CDS du 24 Juin 2015
- Plan d'ensemble
- Tests in situ du 03/04/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

Au vu de l'historique, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2 Confirmations de niveau de classement

• BEUVRY LA FORET – STADE ALBERT RICQUIER 1 – NNI 590800101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Mars 2019
- PV CDS du 08 Novembre 2017
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19 Août 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

• FONTAINE NOTRE DAME – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592440101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Février 2019
- Attestation CDS du 01 Février 2019

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 25 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

• LES RUES DES VIGNES – STADE EDMOND LANGLAIS – NNI 595170101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Janvier 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 5 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 64m.
- Tracer la zone technique en pointillés
- Tracer les terrains de Foot réduits A8 en respectant les zones de sécurité de 2,50m entre les lignes de touche A8 et la ligne de but du foot à 11 ou la ligne médiane.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **LAMBRES LEZ DOUAI – STADE ROBERT DRECOURT 4 – NNI 593290104**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 04/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 6 SYE et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour complément d'information :

- Plan des vestiaires rattachés à l'aire de jeu

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **HELESMES – SALLE JEAN DEGROS – NNI 592979901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 12 Juillet 2018
- PV CDS du 14 Juin 2018
- Plan d'ensemble
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12 Avril 2029.

Les vestiaires joueurs sont de surfaces insuffisantes (14m² mini requis) et il manque un vestiaire arbitre pour classer en Futsal 3.

Sous réserve que les travaux ou aménagements suivants soient réaliser avant le 31 Août 2019 :

- o Mettre des protections ou matelas mousses sur 2m de haut sur chacun des poteaux supports de la structure le long de la ligne de touche

- **LIEU ST AMAND – SALLE DES SPORTS – NNI 593489902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Mai 2029 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- Attestation de capacité

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103**

Cette installation était Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 09/04/2019.

Eclairage moyen horizontal : 128 Lux

Facteur d'uniformité : 0.67

Rapport Emini/Emaxi : 0.41

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal de mise en service : 150 lux minimum & Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La commission rappelle également que le classement de l'éclairage ne peut être prononcée que si l'installation elle-même est classée.

La Commission référence le classement de l'éclairage en E-entraînement.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/12/2025 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 342 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 5 – NNI 593920105**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 25/07/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 26/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 210 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 12/03/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 1 – NNI 590080101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 21/09/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 27/02/2019.

Eclairage moyen horizontal : 240 Lux

Facteur d'uniformité : 0.52

Rapport Emini/Emaxi : 0.32

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 et Emini/Emaxi : requis 0,4).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 27/03/2021.

La Commission conseille de revoir cette installation par un relamping et/ou un réglage des projecteurs.

La Commission demande à la Collectivité de prendre contact avec la CDTIS Escaut pour un nouveau contrôle de l'éclairage une fois les travaux réalisés.

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 1 – NNI 592210201**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 27/03/2019.

Eclairement moyen horizontal : 202 Lux

Facteur d'uniformité : 0.66

Rapport Emini/Emaxi : 0.36

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Emini/Emaxi : requis 0,5).

La Commission conseille de revoir cette installation par un relamping et/ou un réglage des projecteurs.

La Commission demande à la Collectivité de prendre contact avec la CDTIS Escaut pour un nouveau contrôle de l'éclairage une fois les travaux réalisés.

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 26/03/2021.

3.4 Avis préalables

- **LAMBRES LEZ DOUAI – STADE ROBERT DRECOURT 4 – NNI 593290104**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 04/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairement moyen horizontal : 205 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.70

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **HAZEBROUCK – STADE MUNICIPAL – NNI 592950301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Mai 2029.

Remarque : Veiller à permettre le retrait complet des buts Foot A 8 le long de la main courante

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LILLE – COMPLEXE SPORTIF UNIV. J. SAVOYE 2 – NNI 593500702**

Cette installation est retirée de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Février 2019
- Plan de recollement
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 14 Février 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 15/03/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission remarque que les Buts A 8 sont à 2,30m de la ligne de touche et propose une suspension de classement à la levée de cette non-conformité, elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **NEUVILLE EN FERRAIN – STADE JEAN DEPOORTERE 2 – NNI 594260102**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 05 Avril 2019

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **SECLIN – STADE HENRI JOORIS 1 – NNI 595600101**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 15/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Mars 2019
- Rapport de visite effectuée le 10 Avril 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **ESQUELBECQ – COMPLEXE SPORTIF J.M. VAESKEN 2 – NNI 592100102**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 04/09/2021.

La Commission prend connaissance des retests des 05 Mars 2019 & 18/03/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **GRAND FORT PHILIPPE – STADE ROBERT PRUVOST 2 – NNI 592720102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 10/11/2025.

La Commission prend connaissance des tests du 01/04/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **MERVILLE – STADE SAINT ROBERT 1 – NNI 594000301**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 27/10/2023.

La Commission prend connaissance des tests du 02/04/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **WERVICQ SUD – COMPLEXE SPORTIF LA VICTOIRE 1 – NNI 596560101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 17/04/2019.

La Commission prend connaissance des tests du 21/03/2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **WERVICQ SUD – COMPLEXE SPORTIF LA VICTOIRE 1 – NNI 596560101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 17/04/2019.

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/05/2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 590170101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 10/06/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 24/06/2019.

Eclairement moyen horizontal : 286 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emin/Emaxi : 0,50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **HALLUIN – STADE HILDEVERT WANCQUET 1 – NNI 592790101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/01/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2019.

Eclairement moyen horizontal : 218 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emin/Emaxi : 0,50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM – NNI 590090201**

Cette installation est classée en Niveau 2 jusqu'au 27/06/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 13/04/2019.

La Commission demande un contrôle de l'éclairement par un organisme tiers (contrôleur technique indépendant de l'installateur) en présence d'un membre de la CRTIS.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BAILLEUL – STADE CHARLES LESAGE 1 – NNI 590430101**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS attestant la réouverture du terrain après avoir dégagé et remplacé le but suite à la chute d'un peuplier lors d'une tempête survenue les 9 & 10 Mars 2019.

Remerciements

- **HALLENNES LEZ HAUBOURDIN – STADE JULES COLLET 1 – NNI 592780101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 11 Avril 2019 et confirme sa décision en reportant l'échéance des travaux de mise en conformité au 2 Septembre 2019.

Rappel :

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 5 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 02 Septembre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 62m.

- **NEUVILLE EN FERRAIN – STADE JEAN DEPOORTERE 1 – NNI 594260101**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS suite à la mise en place d'une nouvelle main courante périphérique, éligible au cahier des charges FAFA.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• **AGNETZ – STADE SILVIO SERRADIMIGNI – NNI 600070101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Avril 2019
- Rapport de visite effectuée le 02 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

• **ALLONNE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 600090102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Avril 2019
- Schéma des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 02 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 5 au respect des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 64m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

• **BRETEUIL – STADE FREDERIC MAITRE – NNI 601040201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Avril 2019
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 09 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 (longueur insuffisante de l'aire de jeu) jusqu'au 02 Mai 2029.

La Commission précise que le classement de niveau 6 pourra être obtenu lorsqu'une protection permanente de l'aire de jeu (main courante) sera installée sur au moins la longueur côté vestiaire.

- **MAIGNELAY MONTIGNY – STADE USINE MINIGRIP – NNI 603740201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Mars 2019
- Schéma des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 29 Mars 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement au respect des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La commission précise que pour obtenir un niveau 6 une main courante sur la longueur côté vestiaire est obligatoire.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 64m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **PONT SAINTE MAXENCE – STADE ABBE RAYMOND LOUCHART 1 – NNI 605090201**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 15/09/2023 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 02/04/2021.

La Commission prend connaissance des retests des 04 Avril 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable avec la prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 3 – NNI 601390103 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission pour former son avis, demande la transmission des documents suivants :

- Plan des locaux (vestiaires joueurs et arbitres ; délégués ; infirmerie ...)
- Plan détaillé des tribunes
- Situation sur plan masse
- Précision sur plan des flux spectateurs et officiels

La Commission propose qu'une réunion soit organisée sur site. La Commission CDTIS Oise se tient à disposition du propriétaire pour renseignement complémentaire.

La Commission retourne la demande à la CDTIS.

- **VINEUIL ST FIRMIN (CHANTILLY) – STADE DES BOURGOGNES 4 – NNI 606950104**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des plans des vestiaires, du terrain et de l'arrosage.

La Commission retourne la demande à la CDTIS pour préciser l'affectation des vestiaires à cette installation et rappelle que leur surface minimum pour les vestiaires joueurs est de 20m², et de 8m² pour les arbitres.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ALLONNE – GYMNASE COMMUNAUTE D'ALLONNE – NNI 600099901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Novembre 2011
- PV CDS du 07 Novembre 2011
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 17 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Mai 2029.

Sous la réserve suivante :

- Réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **SAINT MARTIN LONGUEAU – STADE CLOS DES CHAPEAUX – NNI 605870101**

La commission reprend la proposition de classement de la CDTIS Oise en date du 11 mars 2019 et classe cette installation en Niveau 6 jusqu'au 11/03/2029

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mme Joelle LEMY – Membres de la CDTIS attestant que les dégagements de sécurité des 2,50m sont bien respectés.

Remerciements

- **CHIRY OURSCAMP – STADE MUNICIPAL – NNI 601500101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/04/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 11 Avril 2019 de Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS constatant la réalisation des travaux des vestiaires joueurs et officiels.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AILLY SUR NOYE – STADE RENE CRAMPION 1 – NNI 800100101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- PV CDS du 04 Mai 1995

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- Attestation de capacité (AOP)

- **AMIENS – STADE PHILIPPE PINEL – NNI 802610101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Mai 2029.

Pour un classement de niveau 6, la Commission précise qu'une protection de l'aire de jeu (main courante) sur au moins la longueur côté vestiaires est nécessaire.

- **DAOURS – STADE COMMUNAL – NNI 802340101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- Attestation de capacité

- **DOULLENS – STADE RENE NIQUET – NNI 802530102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Pour permettre le classement les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 65m.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- Attestation de capacité

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **MERICOURT L'ABBE – STADE CHRISTIAN DE BLANGIE – NNI 805300101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Pour permettre le classement les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- o Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59m.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- Attestation de capacité

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **PROUZEL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 806430101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/06/2019 :

- o Attestation de capacité

- **ST LEGER LES DOMART – STADE INTERCOMMUNAL D'HARONDEL 2 – NNI 800930101**
(NNI SERA REMPLACÉ PAR 807060102)

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Mai 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 15/09/2028.

Eclairement moyen horizontal : 295 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

Document joint :

- Rapport de vérification électrique initial d'un contrôleur technique

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBEVILLE – STADE PAUL DELIQUE 1 – NNI 800010101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 24/05/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 24/01/2019.

Eclairement moyen horizontal : 394 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 070

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CAMON – STADE LUCIEN JOVELIN 1 – NNI 801640101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/11/2027.

La Commission prend connaissance des photos attestant la pose des bancs de touche joueurs de 5m de large.

La Commission transmet les photos à la CFTIS pour information et décision.

Remerciements